



ARRETE N°037-2023
DECISION D'AUTORISATION DE SUBVENTION

Objet : Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le financement de l'installation du wifi dans la salle des fêtes pour 4 628.51 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal accordée au Maire en date du 23/06/2020 ;

Le Maire de Villeneuve-lès-Bouloc ;

DECIDE

Article 1 : De demander une subvention auprès du Conseil Départemental 31 pour le financement de l'installation du wifi dans la salle des fêtes pour 4 628.51 € HT.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, au Conseil Départemental de la Haute-Garonne et au comptable de la collectivité.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc, Le 26/01/2023

Le Maire, André GALLINARO

